

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 362

présenté par

M. Lachaud, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

À la première phrase du premier alinéa de l'article L. 480-1 du code de l'urbanisme, après le mot :
« publiques », sont insérés les mots : « et de leurs établissements publics, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il nous paraît nécessaire de renforcer les moyens des agents du futur établissement en matière de police de l'environnement.

Cet amendement autorise les inspecteurs de l'environnement du nouvel établissement à constater par procès-verbal les infractions au code de l'urbanisme, dès lors que ces infractions portent atteinte à l'eau ou à la biodiversité.